

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Avis sur la demande d'autorisation environnementale de reconfiguration de l'usine et augmentation de la capacité de production de la société MAPAERO		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
<i>En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 2 Procurations : 6</i>	<i>Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0</i>	3-2

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 8 novembre 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE – Pauline QUINTANILHA - Michèle DUPUY – Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI – Véronique PORTET - Michel RAULET – Sandrine AUDIBERT – Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Jean-Christophe CID - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN.

Procurations : Xavier FAURE à Jean-Christophe CID - Jean-Luc LUPIERI à Michel RAULET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Audrey ABADIE à Alain DAL PONTE - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN à Jean GUICHOU.

Absents excusés : Maryline DOUSSAT-VITAL - Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

La société MAPAERO, située 10 avenue de la Rijole, au sein de la zone d'activité de Pic à Pamiers, a déposé une demande d'autorisation environnementale pour reconfigurer l'usine et augmenter la capacité de production de peintures aéronautiques à Pamiers.

La commune a été désignée siège de l'enquête publique, qui se déroule au sein de la mairie, du 12 octobre jusqu'au 14 novembre 2023 inclus, conformément aux directives de l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2023.

Conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du Code de l'environnement, relatif à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement et le titre VIII du livre 1^{er}, relatif aux procédures administratives pour l'autorisation environnementale, le conseil municipal est invité à donner son avis sur toute demande d'autorisation environnementale.

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2023 portant ouverture d'une enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAPAERO à Pamiers,

Vu l'avis d'enquête publique – Société MAPAERO,

Considérant que le développement de la société MAPAERO est en adéquation avec la politique économique de la commune de Pamiers,

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société MAPAERO, avant le terme des 15 jours suivant la clôture du registre de l'enquête (29/11/2023).

Le conseil municipal,

Article 1 : Émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de reconfiguration de l'usine et de l'augmentation de la capacité de production de peintures aéronautiques, située 10 avenue de la Rijole à la zone d'activité de Pic à Pamiers, présentée par la société MAPAERO

Article 2 : Autorise le Maire à toutes les démarches nécessaires à la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le quinze novembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,
PAMIERS, le 15 novembre 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **22 NOV. 2023**
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20231114-23_16757-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023